Image not found or type unknown

Déclaration de surenchère

Par **Serviteur**, le **10/04/2019** à **11:19**

Lors d une déclaration de surenchère faite au 8 émet jour dû délais qui en compte 10, la dénonciation par acte d huissier peut elle dépasser les dix jours où doit elle faite au plus tard le 10 éme jours.

merci de votre réponse car il y a différentes interprétations de la loi pour certains

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés